

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 2 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DILT 1 Perception d'une recette exceptionnelle liée à un sinistre causé par un dégât des eaux sis 12 rue Cabanis 75014 PARIS.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-21, L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de protocole d'accord transactionnel établi entre les parties afin d'arrêter les concessions réciproques de chacune d'entre elles et de mettre fin aux conséquences de ce sinistre ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer un protocole d'accord transactionnel avec la compagnie d'assurance GENERALI IARD SA intervenant pour le compte de la société PROMOTRANS FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un protocole d'accord transactionnel avec la compagnie GENERALI IARD SA, assureur de la société PROMOTRANS FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE afin de percevoir une indemnité financière exceptionnelle, suite au dégât des eaux survenu le 21 août 2017 dans les locaux sis 12 rue Cabanis, occupés par la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Article 2 : La recette sera constatée à la fonction P02001, chapitre 77, nature 7788 produit exceptionnel, pour un montant de 14 775,84 € TTC.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO